

## **Union particulière pour la classification internationale des éléments figuratifs des marques (Union de Vienne)**

### **Comité d'experts**

#### **Sixième session**

**Genève, 19 – 21 octobre 2011**

### **RAPPORT**

*adopté par le comité d'experts*

### **INTRODUCTION**

1. Le Comité d'experts de l'Union de Vienne (ci-après dénommé "comité") a tenu sa sixième session à Genève les 19 et 20 octobre 2011. Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Autriche, Mexique, République de Corée, Serbie, Suède et Turquie (6). Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Chine, Fédération de Russie, Haïti, Japon, Qatar et Royaume-Uni (7). Des représentants de l'organisation internationale intergouvernementale ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Union européenne (UE). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. Antonios Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

### **BUREAU**

3. Le comité a élu à l'unanimité M. Gabriel Alberto Corres Benignos (Mexique) président, Mme Gudrun Jeitler (Autriche) et Mme Inger Norman (Suède), vice-présidentes.
4. M. Antonios Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

## **DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS**

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'EXPERTS**

7. Le comité est convenu que les modifications et compléments à apporter à la sixième édition de la classification de Vienne entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce qui implique que, conformément à l'article 6.1) de l'Arrangement de Vienne, la notification des décisions du comité soit envoyée par le Bureau international le 1<sup>er</sup> juillet 2012, au plus tard.
8. Le comité a noté que le Bureau international préparera et publiera la nouvelle (septième) édition de la classification de Vienne, en français et en anglais, sur papier et sur Internet, à l'automne 2012.
9. Le comité a invité le Bureau international à corriger les fautes de frappe et les erreurs grammaticales manifestes qu'il pourrait trouver dans le texte de la classification.

## **EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET DE COMPLÉMENTS À APPORTER À LA SIXIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE**

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet [VE061](#).
11. Le comité a adopté un certain nombre de modifications et de compléments figurant à l'annexe III du présent rapport.
12. La délégation suédoise a soumis diverses propositions de compléments à apporter à la division 26.2 de la classification de Vienne, "segments ou secteurs de cercles ou ellipses" (propositions SE-09 à 19 aux pages 18 à 20 de l'annexe III du présent rapport). Le comité a considéré les propositions utiles en principe, mais incomplètes parce qu'elles ne prévoyaient pas toutes les modifications corrélées qui seraient nécessaires si ces compléments étaient adoptés. La délégation suédoise a retiré les propositions. Le comité a noté que la Suède présenterait une étude complète sur les segments ou secteurs de cercles ou ellipses lors de la prochaine session du comité d'experts.

## **ÉVOLUTIONS FUTURES DE LA CLASSIFICATION DE VIENNE**

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet [VE062](#).

14. Le comité a décidé que les rapports de ses sessions seraient adoptés par le comité sur le forum électronique. Le Secrétariat établirait et posterait les projets de rapport sur le forum électronique dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date de clôture des sessions respectives. Les participants à ces sessions auraient alors cinq jours ouvrables pour soumettre des commentaires sur le projet de rapport. Dans les trois jours ouvrables suivant la date limite pour soumettre des commentaires et prenant en considération ces commentaires, le Secrétariat établirait le rapport final avec le président de la session et le publierait sur le forum électronique. Le rapport serait alors considéré comme adopté par le comité d'experts et publié officiellement.
15. Le comité a en outre décidé que les nouvelles éditions de la classification seront publiées uniquement en ligne, la 7<sup>ème</sup> édition étant la dernière à être publiée sous forme papier. Ainsi, la version papier et la publication du CD-ROM seraient supprimées. Une classification de Vienne téléchargeable et des fichiers PDF seraient publiés à la place. Les fichiers principaux seraient disponibles gratuitement pour toutes les administrations qui souhaitent publier la classification sur leur intranet.
16. Le comité a noté que le Bureau international étudie la possibilité d'améliorer le contenu de la classification en complétant le code des éléments figuratifs avec des illustrations, des renvois, des directives pour la codification et des liens vers d'autres bases de données contenant des éléments figuratifs. Une proposition plus détaillée serait présentée afin qu'elle soit débattue sur le forum électronique.

#### **EXAMEN D'UN DOCUMENT INFORMATIF PROPOSÉ PAR L'OHMI SUR D'ÉVENTUELLES ÉVOLUTIONS FUTURES DANS LA CLASSIFICATION DE VIENNE**

17. L'OHMI a fait un exposé sur ses travaux visant à améliorer ses outils de recherches anticipées ([annexe 3](#) du projet [VE062](#)) et les changements éventuels à apporter à la classification. Il a été noté que ce travail n'était qu'à un stade préliminaire. Le comité a exprimé son intérêt pour le travail effectué et a invité l'OHMI à fournir régulièrement des informations par le biais du projet [DV011](#) sur le forum électronique. Les administrations ont également été invitées à soumettre des observations pertinentes à propos de ce travail sur ce même projet.

#### **PROCHAINE SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS**

18. Le comité a noté que sa septième session se tiendra à Genève au cours du second semestre de 2016.

#### **CLÔTURE DE LA SESSION**

19. Le président a prononcé la clôture de la session.

20. *Le comité d'experts a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 4 novembre 2011.*

[Les annexes suivent]